

Bulletin du Conseil communal

N° 1



Lausanne

Séance du 28 juin 2011



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 juin 2011

1^{re} séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2011, à 17 hSous la présidence de Mme Sylviane Klein, préfète du district de Lausanne,
puis de M. Claude-Alain Voiblet, président

Installation des Autorités communales pour la législature 2011-2016

Sommaire

Ordre du jour	3
Installation des Autorités communales pour la législature 2011 - 2016	4
Appel nominal et solennisation de la promesse légale	5
Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic, et installation	5
Election du président du Conseil pour l'année 2011-2012	7
Election du secrétaire du Conseil communal	9
Allocution présidentielle d'ouverture	10
Election du premier vice-président	12
Election du deuxième vice-président	13
Election de deux scrutateurs	14
Election de deux scrutateurs suppléants	14
Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)	16
Election de la Commission permanente des finances (15 membres)	17
Election de la Commission permanente des pétitions (10 membres)	17
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 membres)	17
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 suppléants)	18
Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)	18
Election de cinq délégué-e-s et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	18
Election d'un délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent	19
Résultats	20
Election de la Commission permanente de gestion (15 membres).....	20
Election de la Commission permanente des finances (15 membres).....	20
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 suppléants).....	21
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt (5 membres) ...	22
Election de la Commission permanente des pétitions (10 membres).....	22

Election de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	23
Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)	24
Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.....	24
Allocution de M. le syndic	25
Communications	26
Allocution de M^{me} la préfète	26
Annexe Commune de Lausanne Election du Conseil Communal du 13 mars 2011	
Procès-verbal communal	29

Ordre du jour

Installation des Autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, M^{me} Sylviane Klein, préfète du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales, **mardi 28 juin 2011**, à 17 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville, place de la Palud.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
3. Election du président.
4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence de la préfète.

5. Allocution du président.
6. Election du premier vice-président.
7. Election du second vice-président.
8. Election de deux scrutateurs.
9. Election de deux scrutateurs-suppléants.
10. Election de la Commission permanente de gestion pour la législature 2011-2016.
11. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2011-2016.
12. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2011-2016.
13. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2011-2016.
14. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2011-2016.
15. Election de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2011-2016.
16. Election de cinq délégués et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
17. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.
18. Allocution du syndic.
19. Allocution de la préfète.

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la salle du Conseil communal quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents seront à votre disposition dans la salle du Conseil le 28 juin.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Roland Rapaz*

Le secrétaire *ad interim* : *Frédéric Tétaz*

La préfète du district de Lausanne : *Sylviane Klein*

Installation des Autorités communales pour la législature 2011 - 2016

A 17 heures, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire municipal adjoint, annonce l'entrée de Mme Sylviane Klein, préfète du district de Lausanne.

L'assemblée et le public se lèvent pour saluer la représentante du Gouvernement vaudois.

La préfète : – C'est avec un plaisir tout particulier que je vais procéder, en ce mardi 28 juin 2011, à la cérémonie d'assermentation et d'installation des Autorités de la capitale vaudoise. Je souhaite la bienvenue à chacune et à chacun, en particulier au public. J'ai le plaisir de saluer également dans le public M^{me} la conseillère aux Etats Géraldine Savary et M. le conseiller national Roger Nordmann. On ne m'a pas indiqué d'autre présence ; je vous prie de m'excuser si j'ai oublié d'importantes personnalités. En tout cas, soyez salués.

Mesdames et messieurs, en vertu de la loi du 28 février 1956 sur les communes, je déclare ouverte la séance d'installation des Autorités communales de Lausanne. Par arrêté du 15 septembre 2010, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes en vue de ce renouvellement pour la législature 2011-2016. Conformément à l'article 10 dudit arrêté, le rôle des électeurs a été mis à jour, puis, selon l'article 13, déposé au greffe municipal pendant les deux semaines qui précèdent l'ouverture du scrutin. Chaque citoyen a pu en prendre connaissance et présenter ses réclamations. L'article 117 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques stipule que les contestations au sujet de la régularité ou de la validité d'une élection doivent être adressées au préfet par mémoire motivé, dans un délai de trois jours à compter de la publication des résultats. Aucune réclamation n'ayant été formulée, il est dès lors possible de poursuivre les opérations prévues par l'article 83 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, lequel prescrit ce qui suit :

« Le conseil général ou communal, ainsi que la municipalité, sont installés le plus tôt possible par le préfet, mais une fois seulement écoulé le délai de dix jours dès l'élection du syndic. »

Appel nominal et solennisation de la promesse légale

La préfète : – Je vais donner lecture de la promesse. Après quoi, chacun d’entre vous lèvera la main droite et prononcera « je le promets » à l’appel de son nom. J’invite l’assemblée à se lever.

« Vous promettez d’être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays. »

« Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer (article 22 LC). »

Mesdames et messieurs les conseillers communaux :

Raphaël Abbet, Yves Adam, Christelle Allaz, Caroline Alvarez Henry, Eddy Ansermet, Eliane Aubert, Valéry Beaud, Samuel Bendahan, Sylvianne Bergmann, Florence Bettschart-Narbel, Benoît Biéler, Christiane Blanc, Mathieu Blanc, Claude Bonnard, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Hadrien Buclin, Marc-Olivier Buffat, Daniel Bürgin, Jean-François Cachin, Maurice Calame, Jean-Marie Chautems, Muriel Chenaux Mesnier, Jean-Luc Chollet, Philippe Clivaz, Magali Crausaz Mottier, Xavier de Haller, Anne-Françoise Decollogny, Jean-Michel Dolivo, Philippe Ducommun, Olivier Faller, Yves Ferrari, Martine Fiora-Guttmann, Cédric Fracheboud, Sarah Frund, Benoît Gaillard, Guy Gaudard, Gianfranco Gazzola, André Gebhardt, Fabrice Ghelfi, Nicolas Gillard, Nicole Graber, Albert Graf, Claude Nicole Grin, Sébastien Guex, Laurent Guidetti, Jean-Daniel Henchoz, Pierre-Antoine Hildbrand, Caroline Hmida-Chatelain, Alain Hubler, Philippe Jacquat, Christiane Jaquet-Berger, Henri Klunge, Evelyne Knecht, Mirelle Knecht, Gaëlle Lapique, Jean-Luc Laurent, Natacha Litzistorf Spina, Françoise Longchamp, André Mach, Manuella Marti, Isabelle Mayor, Sophie Michaud Gigon, Stéphane Michel, Philippe Mivelaz, Elisabeth Müller, Nkiko Nsengimana, Pierre Oberson, Roland Ostermann, Isabelle Paccaud, David Payot, Jacques Pernet, Solange Peters, Roland Philippoz, Bertrand Picard, Roland Rapaz, Laurent Rebeaud, Janine Resplendino, Vincent Rossi, Florian Ruf, Rebecca Ruiz, Francisco Ruiz Vazquez, Julien Sansonnens, Esther Saugeon, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber, Namasivayam Thambipillai, Giampiero Trezzini, Jean Tschopp, Maria Velasco, Claude-Alain Voiblet, Marlène Voutat, Elisabeth Wermelinger, Diane Wild, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Est-ce que quelqu’un n’a pas été appelé ? Ce n’est pas le cas. Il y a cinq absences, dont deux non excusées ; vous êtes donc 93.

Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal, je prends acte de votre promesse et vous félicite. Au nom du Conseil d’Etat, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de Lausanne pour une période de cinq ans, qui débutera le 1^{er} juillet 2011 et prendra fin le 30 juin 2016. Vous pouvez vous asseoir.

Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic, et installation

La préfète : – Il va être procédé à l’assermentation des membres de la Municipalité. Je vous invite, madame et messieurs, à prendre place devant la tribune.

Monsieur le syndic, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, les articles 48, 49 et 50 de la loi sur les communes du 28 février 1956 stipulent ce qui suit :

« **Art. 48** : Ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité :

- a. les conjoints, les personnes liées par un partenariat enregistré ou menant de fait une vie commune, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs;
- b. les oncles, tantes, neveux et nièces de sang, cousins et cousines germains, dans les communes dont la population excède 1000 habitants;
- c. une personne et le frère ou la sœur de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de la personne menant de fait une vie de couple avec elle, dans les communes dont la population excède 1000 habitants.

Art. 49 : Les membres du personnel communal placés sous les ordres de la municipalité ne peuvent faire partie de cette autorité.

Art. 50 : Le boursier ne peut ni faire partie de la municipalité ni être conjoint ou partenaire enregistré, parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère ou sœur des membres de la municipalité, ni être une personne menant de fait une vie de couple avec l'un de ces membres. »

Donnant suite aux dispositions de l'article 87 de la loi sur les communes, j'invite tour à tour les membres de la Municipalité, en présence les uns des autres, à déclarer qu'il n'existe entre eux aucun degré de parenté ou d'alliance prohibé par la loi.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Non.

La préfète : – Madame et messieurs les conseillers municipaux :

M. Olivier Français, municipal : – Non.

M. Oscar Tosato, municipal : – Non.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal : – Non.

M. Marc Vuilleumier, municipal : – Non.

M^{me} Florence Germond, municipale : – Non.

M. Grégoire Junod, municipal : – Non.

La préfète : – Je vous donne lecture de la formule du serment figurant à l'article 62 de cette même loi. A l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

Je prie l'assistance de se lever.

Monsieur le syndic, madame et messieurs les municipaux :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

A l'appel de son nom, chacun répond « je le promets ».

La préfète : – Monsieur le syndic,

« Vous promettez de plus comme chargé par la constitution de l'exécution des lois, des décrets, des arrêtés dans votre Commune, de remplir cette fonction avec activité et avec zèle, de faire publier sans délai et en la forme prescrite par les lois, les décrets, les arrêtés et les règlements qui vous seront transmis à cet effet et de tenir la main, avec fermeté et impartialité à leur exécution. »

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je le promets.

La préfète : – Au nom de la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de syndic et de conseillers municipaux de la Commune de Lausanne pour la durée de la législature, qui débutera le 1^{er} juillet 2011 et se terminera le 30 juin 2016. Je vous félicite pour votre élection. Je vous remercie d'avoir accepté cette charge, qui ne sera de loin pas des plus légères. Je formule mes vœux chaleureux pour l'accomplissement de votre mandat. Vous pouvez regagner vos sièges.

Je savais que cela allait chauffer ce soir, mais pas à ce point !

Election du président du Conseil pour l'année 2011-2012

La préfète : – Conformément à l'article 89 de la Loi sur les communes, je procède à la nomination du président et du secrétaire du Conseil communal. Je remercie M. Frédéric Tétaz de bien vouloir assumer la fonction de secrétaire provisoire de cette séance et je le prie de me rejoindre.

M. Roland Rapaz (Soc.), ancien président du Conseil communal : – Madame la préfète, excusez-moi, mais c'est M. Ansermet qui assumera cette fonction provisoire jusqu'à la nomination.

La préfète : – Je n'en étais pas informée. Monsieur Ansermet, bonjour ! Je remercie M^{mes} et MM. Marlène Voutat, Nicole Graber, Philippe Clivaz, Cédric Fracheboud d'assumer la fonction de scrutateurs provisoires ; je pense que quatre personnes suffisent.

Auparavant, je vous rappelle les articles 10, 11 et 12 de la loi sur les communes. Ces articles sont applicables au Conseil communal :

« **Art. 10** : Le conseil communal nomme chaque année dans son sein :

- a. un président ;
- b. un ou deux vice-présidents ;
- c. deux scrutateurs et deux suppléants.

Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du conseil.

Il définit la composition du bureau dont font partie au minimum le président et les deux scrutateurs.

Art. 11 : Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Art. 12 : Le secrétaire municipal n'est pas éligible aux diverses fonctions mentionnées à l'article 10. »

Nous allons procéder à la nomination du président ou de la présidente. J'attends vos propositions.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Nous sommes réunis pour procéder aux différentes nominations qui permettront aux institutions politiques de notre ville de fonctionner le plus harmonieusement possible pour les cinq années à venir. Dans la longue liste des postes à repourvoir, le plus emblématique est sans conteste celui de président du Conseil communal. Etre le premier citoyen de la capitale vaudoise demande deux sortes de compétences. Tout d'abord, l'autorité naturelle, alliée à la maîtrise des débats, confère cette force tranquille qui permet une complémentarité au corps délibérant et à l'exécutif, gage d'avancement des dossiers. Ensuite, et tout aussi important, une dimension de représentativité qui fasse honneur à notre ville et à ses institutions en tout temps et en tous lieux.

Pour une ville comme Lausanne, ouverte aux sociétés, fédérations, Universités et congrès en tous genres, sans oublier toutes les fédérations sportives et institutions culturelles, le choix de celui qui, une année durant, aura la charge de la représenter est hautement symbolique. En mon nom personnel et au nom du groupe UDC, je peux vous affirmer que M. Claude-Alain Voiblet possède au plus haut niveau les qualités requises pour cette prestigieuse fonction. Au risque d'égratigner sa modestie, mais surtout sa discrétion personnelle, et sans jouer au marchand de savonnettes, j'affirme que notre collègue – un sacré adversaire dans les débats politiques – endossera sans peine, en même temps que ce costume présidentiel, l'objectivité, la neutralité et la retenue qui conviennent. De nombreuses années au Grand Conseil bernois et à la mairie de Reconvilier témoignent éloquemment de ce que les Grecs – ceux d'avant, vous l'aurez compris – appelaient l'empire sur soi-même. Je vous invite donc, chers collègues, anciens et nouveaux, à témoigner votre confiance à Claude-Alain Voiblet au moment d'inscrire son nom sur le bulletin.

La préfète : – Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je suppose que M. Claude-Alain Voiblet accepte de faire acte de candidature.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Oui, madame la préfète.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La préfète : – Je vous communique le résultat de l'élection du président du Conseil.

Bulletins délivrés : 93. Bulletins rentrés : 93. Bulletins blancs : 15. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables 93. Majorité absolue 47.

M. Claude-Alain Voiblet est élu président du Conseil par 59 voix.
(*Applaudissements.*)

Obtient des voix : M. Jean-Luc Chollet, 15 voix.

Voix éparses : 4.

La préfète : – Monsieur Voiblet, je vous félicite pour votre élection et vous présente mes vœux les meilleurs pour cette année qui ne vous laissera guère de temps pour d'autres activités que l'exercice de cette importante charge.

Selon le protocole qui m'a été soumis, je cède la parole au porteur d'un message plutôt agréable.

M. Philipp Stauber (UDC) : – C'est avec une grande joie que je vous remercie au nom du président de notre parti, M. Philippe Ducommun, et de mes collègues UDC de la confiance et de l'honneur que vous nous accordez en nommant un des nôtres président du Conseil communal de Lausanne. Premier citoyen de Lausanne pour une année, M. Claude-Alain Voiblet saura conduire les débats de ce Conseil avec équité et selon les bons usages, même s'il regrettera parfois, ou souvent de ne pas pouvoir y participer. Pour marquer ce fait, j'ai le plaisir de vous convier, au nom du nouveau

président, à un apéritif dînatoire qui aura lieu le mardi 30 août, dès 20 heures, au jardin du Musée historique de Lausanne. Vous recevrez un carton d'invitation qui vous fournira les précisions d'usage. Je vous saurais gré de me faire connaître votre présence au moyen du bulletin de réponse qui accompagne le carton d'invitation. Je vous remercie de votre attention.

Election du secrétaire du Conseil communal

La préfète : – Il va être procédé à l'élection du ou de la secrétaire du Conseil communal. Je rappelle qu'aux termes de l'article 12 de la loi sur les communes :

« Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil général, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs. »

J'attends vos propositions.

M. Roland Rapaz (Soc.) : – Au terme d'une procédure de mise au concours ouverte supervisée par le Service du personnel et comprenant deux étapes d'entretien, le Bureau élargi actuellement en charge, conformément à l'article 23 du Règlement du Conseil communal, a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Frédéric Tétaz au poste de secrétaire de notre Conseil.

M. Frédéric Tétaz est né en 1971 ; certificat d'études secondaires en poche, il entreprend un apprentissage de commerce. Après l'obtention de son CFC, il travaille pendant près de dix ans dans une grande entreprise de transport à l'organisation de la logistique. En 1998, à 27 ans, il s'engage dans la conquête d'une maturité fédérale, puis d'une licence en lettres à l'Université de Lausanne. En parallèle et à temps partiel, il assume successivement un poste de supervision du travail d'équipe à la FAREAS, puis de secrétaire administratif à la Fédération des associations d'étudiant-e-s (FAE), pour terminer par la direction administrative de la Fondation solidarité logement pour les étudiant-e-s. A la veille de l'obtention de sa licence, M. Frédéric Tétaz a effectué un remplacement de six mois en tant que secrétaire intérimaire du Conseil communal, fonction qu'il a de nouveau remplie *ad interim* ces trois derniers mois. A ses expériences diverses en matière administrative et relationnelle, ses compétences en bureautique et son savoir-faire administratif s'ajoute une disponibilité vérifiée. Au vu de ses compétences et qualités, le Bureau du Conseil communal, à l'unanimité, recommande M. Frédéric Tétaz à vos suffrages.

La préfète : – Je vous remercie de cette proposition, monsieur Rapaz. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. M. Frédéric Tétaz est-il présent ? M. Tétaz se cachait ; j'étais en avance tout à l'heure ! Monsieur Tétaz, je suppose que vous acceptez une éventuelle désignation.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire ad intérim : – Oui.

La préfète : – Est-ce que vous pouvez me confirmer que vous n'avez pas de lien de parenté prohibé par la loi avec le président ? (*Rires.*)

M. Frédéric Tétaz, secrétaire ad intérim : – Oui.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La préfète : – Je vous communique le résultat d'élection du secrétaire.

Bulletins délivrés : 92. Bulletins rentrés : 92. Bulletins blancs : 5. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 92. Majorité absolue : 47.

M. Frédéric Tétaz est élu secrétaire du Conseil par 87 voix. (Applaudissements.)

La préfète : – Je vous félicite et vous remercie d’avoir accepté cette charge.

On m’a annoncé l’arrivée M. Philippe Jacquat et de Mme Gaëlle Lapique. J’ai attendu ce moment, car j’avais prévu l’assermentation du secrétaire, mais je viens d’apprendre que ce n’est pas la coutume du Conseil d’assermenter le secrétaire. On procédera donc à l’assermentation des deux conseillers. Je vous demande de vous lever.

Monsieur Jacquat, madame Lapique, levez la main droite et répondez « je le promets ».

« Vous promettez d’être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays.

Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer (article 22 LC). »

A l’appel de son nom, chacun répond « je le promets ».

La préfète : – Félicitations !

Les attributions qui me sont conférées par la loi sont arrivées à leur terme. Je déclare les Autorités communales de la Commune de Lausanne régulièrement installées pour la nouvelle législature, soit du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016. Dans quelques instants, vous procéderez sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet aux opérations prévues à l’article 89, alinéa 2, de la loi sur les communes, qui précise que le Conseil nomme ensuite les autres membres du Bureau. Je cède donc la présidence à M. Voiblet.

Allocution présidentielle d’ouverture

M. Claude-Alain Voiblet (UDC), président : – Madame la préfète, madame la conseillère aux Etats, monsieur le conseiller national, monsieur le syndic, madame et messieurs les municipaux, mesdames, messieurs, chers collègues, mesdames et messieurs les invités qui nous font l’honneur d’être présents lors de notre séance d’installation.

Je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous venez de m’accorder en me portant à la tête du Conseil communal de Lausanne pour amorcer cette première année de législature. Chers collègues, je souhaite tout mettre en œuvre pour mériter votre confiance et pour mener les séances de notre Conseil en donnant le meilleur de moi-même.

La politique nous offre souvent la possibilité de défendre nos idées – celles de notre parti en particulier. Parfois, elle nous gratifie aussi de l’opportunité de nous mettre à la disposition d’une collectivité publique, en faisant passer notre intérêt personnel au second plan et laisser ainsi une place plus grande à la conduite des débats et à l’avancement des dossiers à l’ordre du jour d’une institution. Avec la confiance que vous venez de me témoigner ce soir, chers collègues, c’est désormais la seconde voie que j’entends emprunter pour conduire notre Conseil communal. Aujourd’hui, je ne peux vous assurer que je serai un bon président ; il vous appartiendra de juger dans quelques mois. Mais je vous donne la garantie que je m’investirai, une année durant, avec l’impartialité nécessaire et le respect de nos institutions, afin d’offrir à notre ville un climat de travail propice aux travaux de notre Conseil.

Vous savez certainement que, depuis de nombreuses années, j’apprécie le contact avec les personnes souhaitant s’engager en politique et découvrir ce riche microcosme qui

m'a apporté tant de satisfactions. Ayant débuté par un mandat politique voici vingt-sept ans, j'apprécie à leur juste valeur les trop rares possibilités qui m'ont été offertes de former de nouveaux acteurs à la politique. Lors de mes exposés ou de mes formations, une phrase fait partie de mon rituel ; en effet, je ne cesse de répéter que la politique doit se faire dans le combat des idées, mais que l'essentiel c'est le respect des personnes. Oui, chers collègues, qu'il s'agisse d'un membre de votre parti ou d'un adversaire farouche aux idées que vous défendez, le vrai débat est rendu possible par le respect de tous les acteurs qui acceptent le jeu politique. C'est cette condition qui fait le véritable succès des institutions de notre pays depuis de très nombreuses années. Les compétences nouvelles que de nombreuses personnalités politiques – de gauche comme de droite – m'ont apportées lors des années passées dans votre Conseil, je souhaite à mon tour les offrir aux plus jeunes qui nous rejoignent aujourd'hui.

Je vous prie de croire que je défendrai toujours celui qui accepte de donner de sa personne en prenant des risques pour servir la collectivité publique, qu'il soit de gauche ou de droite. La vie m'a offert de rencontrer des personnes qui ont accepté de m'apporter de nouvelles connaissances tirées de leur riche vécu et de leurs expériences passées ; alors, c'est désormais mon devoir de transmettre ces connaissances à d'autres. Madame la préfète, chers collègues, je profite de cette tribune pour inviter nos aînés à accompagner de leurs conseils et de leurs expériences les nouveaux venus dans notre cénacle. Vous en êtes déjà remerciés. Vous l'aurez compris, j'invite notre Conseil à s'ouvrir largement vers la nouvelle génération, qui portera la gestion de notre ville dans les années à venir.

Je suis persuadé que mes propos seront accueillis avec bienveillance par notre président sortant, M. Roland Rapaz, qui fait partie du cercle des personnes ayant enrichi mes connaissances personnelles de la politique lausannoise en particulier. Je le remercie vivement pour son engagement à la tête de notre Conseil lors de l'année écoulée. Il a permis à notre assemblée de tenir son programme très dense tout en garantissant la qualité de nos débats. J'apprécie de pouvoir relater devant vous son engagement dans l'ordre – il s'agit de la partie visible de son travail. Il a aussi pris en main des travaux importants dans la mise en œuvre de la nouvelle structure de conduite du Bureau du Conseil communal et il a géré des changements considérables au sein du noyau des collaborateurs affectés à nos travaux. Permettez-moi de lui témoigner, au nom de tous, nos sincères remerciements. Merci à vous, monsieur le président ! Nous aurons le plaisir de bénéficier de votre expérience dans les semaines à venir au sein de ce Conseil. (*Applaudissements.*)

Chers collègues, à partir de cet instant, vous devrez en principe me supporter durant les douze mois à venir. Je fais le pari que nous entretiendrons, au sein de ce Conseil, des débats intenses et vifs ; je suis aussi certain que chacune et chacun saura privilégier l'intérêt de notre ville. Permettez-moi de relever que le défi important de conduire les travaux de notre Conseil ne sera possible qu'avec votre concours et votre collaboration. Je n'oublie pas d'associer également aux membres du Conseil le secrétariat dans son ensemble, son nouveau secrétaire, M. Tétaz – que je félicite pour sa nomination –, ses collaborateurs, M^{me} Monbaron en particulier, les huissiers et tous ceux et celles qui rendent notre travail de conseiller communal possible. Parfois, on a tendance à oublier ceux qui, dans l'ombre de notre salle, nous permettent d'exercer notre mandat dans des conditions optimales. Ce travail sera aussi possible grâce aux élus de chaque parti politique, qui m'accompagneront dans les dossiers qui attendent les membres du Bureau de notre Conseil. A ceux-ci, j'ajoute vous, les collaborateurs de l'administration, qui entretenez des contacts réguliers avec le Conseil communal. Ces dernières années, nous avons pu compter sur votre professionnalisme, et je sais que nous pourrons encore compter sur votre dévouement dans les mois à venir. Nous vous en remercions vivement.

Monsieur le syndic, madame, messieurs les municipaux, avec vous, nous entretenons un jeu politique important et, parfois – souvent, diront certains –, nous nous inscrivons en concurrents. Notre Conseil se porte plus qu'à son tour en juge, parfois très sévère, de vos travaux ; et, pourtant, nous sommes partenaires dans le privilège de porter l'avenir de notre ville. Certes, le rôle d'exécutant conféré à notre Municipalité et celui de corps délibérant qui sied à notre Conseil sont très différents. Toutefois, lorsque le système est performant, l'addition de nos deux institutions, cœur de notre système politique démocratique, permet un développement harmonieux et devient, dès cet instant, une source de richesse pour la ville. C'est assurément la complémentarité, parfois même la complicité, qui apporte les meilleurs résultats.

En conclusion, mesdames et messieurs, si, tous ensemble, nous nous engageons à privilégier le dialogue plutôt que la confrontation, l'efficacité plutôt que les débats stériles, le pragmatisme plutôt que les intérêts politiques particuliers, alors notre ville pourra s'enorgueillir d'avoir des autorités capables de faire avancer de grands projets, pour le bien de tous. Madame la préfète, monsieur le syndic, madame, messieurs les municipaux, chers collègues, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite, à toutes et à tous, plein succès pour l'année qui nous attend. (*Applaudissements.*)

Le président : – A la fin de la séance, après le dépouillement, les conseillers pourront prendre le nouveau badge dans la Salle des pas perdus. Je vous prie de ne pas utiliser vos anciennes cartes – vous pouvez les détruire ou les collectionner. Nous aurons tous de nouveaux badges pour commencer la nouvelle législature. De ce fait, j'invite les personnes qui prennent la parole ce soir à venir à la tribune, étant donné que nous n'avons pas la possibilité de vous accorder la parole directement dans la salle.

Election du premier vice-président

Le président : – Nous passons à l'élection du vice-président de notre Conseil. J'appelle les représentants des groupes à faire des propositions.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – J'ai remarqué que, dans sa grande sagesse politique, la préfète faisait court. J'en ferai autant, et je le ferai de plus en plus au fur et à mesure de l'avancement des élections – le trajet nous prend déjà du temps !

La candidate que nous proposons à l'élection de première vice-présidente est notre botte secrète, notre meilleur atout ; elle fera sans doute une excellente candidate présidente dans un an. Pourquoi tant d'assurance, me direz-vous ? Simplement à cause de sa formation et de son expérience. Au passage, je la remercie de m'avoir envoyé son CV pratiquement complet ; je l'ai retourné dans tous les sens et j'ai renoncé à vous en faire lecture. Notre candidate est diplômée en soins infirmiers et licenciée en sciences politiques ; c'est la formation idéale pour gérer les fièvres et éventuellement panser les plaies d'un organe délibérant comme le nôtre.

Actuellement, elle est responsable de la surveillance des EMS au niveau cantonal. Certains y voient déjà un lien ; moi, non. Eh bien, oui ! faites le lien ; j'ose vous l'avoir induit, quitte à ce que vous me le fassiez payer lors de l'une ou l'autre des élections qui suivront. Mieux, si elle accède l'année prochaine à la charge suprême, elle pourra justifier d'une expérience en garderie... Cessons !

Enfin, elle précise qu'elle n'est affiliée à aucun parti ou mouvement – c'est probablement la seule dans ce Conseil –, mais elle remercie La Gauche (POP, Gauche en mouvement, solidaritéS) de l'avoir accueillie sur sa liste électorale. Au nom du groupe La Gauche, je vous prie de bien vouloir réserver votre meilleur accueil à M^{me} Janine Resplendino.

Le président : – Avez-vous d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous travaillerons avec le Bureau provisoire pour l'assermentation des deux vice-présidents. Je prie le Bureau, Mme et MM. Eddy Ansermet, Marlène Voutat, Nicole Graber, Philippe Clivaz et Cédric Fracheboud de dépouiller ce scrutin.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Je vous communique le résultat de l'élection de la première vice-présidente.

Bulletins délivrés : 95. Bulletins rentrés : 94. Bulletins blancs : 9. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 94. Majorité absolue : 48.

M^{me} Janine Resplendino est élue par 85 voix.

Le président : – Bravo ! (*Applaudissements.*)

Election du deuxième vice-président

Le président : – J'informe nos nouveaux collègues que, s'ils le souhaitent, vu la chaleur, ils peuvent laisser tomber leur veste.

Nous passons à l'élection du second vice-président. J'invite le ou les représentants des groupes qui veulent présenter un candidat à venir à la tribune.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Il ne s'agira pas d'un second vice-président, mais d'une seconde vice-présidente. Après une licence en sciences politiques, puis une formation postgrade en écologie et en sciences de l'environnement, ainsi qu'un certificat en politique et droit communautaire de l'environnement, M^{me} Litzistorf est actuellement membre des commissions fédérales extraparlimentaires du Fonds suisse pour le paysage et du Conseil de l'organisation du territoire. De plus, elle est membre des comités de l'Association internationale pour la promotion de la santé et du développement durable et de Métropole Suisse, ainsi que coordinatrice suisse du programme européen Villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé, observatrice à la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, et *last but not least*, directrice d'une association active dans le domaine du développement durable.

Comme vous pouvez le constater, ses engagements actuels et passés – dont je vous épargne la longue et très intéressante liste –, lui ont permis d'acquérir de solides bases non seulement dans le domaine de l'environnement au sens large, mais également dans la gestion d'équipe. Et qu'est-ce que le Conseil communal sinon une joyeuse équipe prête à tout pour se faire entendre ? Elle s'est également illustrée dans la gestion de projets, dont le tissage de réseaux dans la négociation et la représentation. La personne que les Verts proposent pour la deuxième vice-présidence du Bureau du Conseil communal a, à n'en pas douter, toutes les compétences requises pour cette fonction et pour représenter notre ville comme elle le mérite. Nous recommandons chaleureusement M^{me} Natacha Litzistorf à vos suffrages.

Le président : – Avez-vous d'autres propositions pour la 2^e vice-présidence ? Ce n'est pas le cas.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Je vous donne le résultat de l'élection pour la 2^e vice-présidence :

Bulletins délivrés : 89. Bulletins rentrés : 88. Bulletins blancs : 6. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 88. Majorité absolue : 45.

M^{me} Natacha Litzistorf est élue par 76 voix. (*Applaudissements.*)

Voix éparses : 6.

Le président : – J'invite notre ancien président, M. Rapaz, à remettre à nos deux vice-présidentes un bouquet de fleurs. Notre 2^e vice-présidente a son anniversaire aujourd'hui. Bravo ! (*Applaudissements*)

Election de deux scrutateurs

Le président : – Je prie les représentants des partis qui proposent des candidats pour les deux postes de scrutateurs de s'annoncer et de venir à la tribune.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Les Verts proposent à vos suffrages M. André Gebhardt en qualité de scrutateur. Au Conseil communal depuis 1997, il bénéficie d'une solide expérience au sein de ce plénum. Après avoir exploité sa menuiserie, il se réjouit de mettre son temps libre de jeune retraité à la disposition de notre Conseil. Ses qualités d'impartialité et d'honnêteté en font une personne toute désignée pour assumer la fonction de scrutateur. Après la vigne, le bois. Je vous propose d'élire M. André Gebhardt à un poste de scrutateur.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Ces élections nécessitant encore beaucoup de notre temps, et ne sachant pas ménager le suspense comme M. Hubler, je serai brève. Pour ce poste, je vous propose M^{me} Elisabeth Wermelinger, que vous connaissez tous. Membre du Conseil communal depuis 2006, elle a officié depuis comme membre de la Commission des finances. Elle est très active dans différentes associations et, bien sûr, également au sein de notre parti. Elle a l'avantage de bien connaître ce métier : à la tête d'une micro-entreprise pendant de nombreuses années, elle travaille actuellement en tant que chef de projets à l'Etat de Vaud, où elle est chargée de la coordination du pôle muséal, c'est-à-dire notre Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site des halles CFF à Lausanne, dont vous connaissez les tenants et les aboutissants. Je ne peux donc que la recommander très chaleureusement à vos suffrages.

Le président : – Est-ce qu'il y a encore des propositions ? Ce n'est pas le cas. Le scrutin est ouvert. Vous êtes priés de noter les noms sur le même bulletin.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Le scrutin est clos. Voilà les résultats de l'élection des scrutateurs :

Bulletins délivrés : 92. Bulletins rentrés : 92. Bulletins blancs : 5. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables : 92. Majorité absolue : 47.

M^{me} Elisabeth Wermelinger est élue par 85 voix et M. André Gebhardt est élu par 76 voix.

Le président : – Nous pouvons les féliciter. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Election de deux scrutateurs suppléants

Le président : – Nous passons à l'élection de deux scrutateurs suppléants. J'invite les représentants des partis à venir annoncer leur candidat.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – C'est un nouveau membre de notre Conseil que je propose à vos suffrages pour le poste de scrutateur suppléant, qui, chose peu habituelle dans ce Conseil, est aussi musicien. Après de prestigieuses études musicales à travers la Suisse – pour autant que je puisse en juger –, M. Olivier Fallier a été enseignant à Delémont dans le domaine du violoncelle et de la musique de chambre, ainsi qu'à l'Ecole Sociale de Musique de Lausanne, où il a enseigné le violoncelle ; il en est devenu directeur musical en 1987, puis directeur administratif et musical en 1990. Il

est actuellement membre du trio Il Terzetto et il donne des concerts en Suisse et à l'étranger. Il donne beaucoup de son temps à diverses associations organisatrices de concerts. Je ne peux que le recommander chaleureusement à vos suffrages pour ce poste.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de présenter à vos suffrages M. Jacques Pernet, conseiller communal expérimenté. Il a une formation d'hôtelier. M. Pernet a été constituant, membre successivement de la Commission de gestion et de la Commission des pétitions de notre Conseil ; il a fait preuve de son attachement au bien commun en étant actif à plusieurs niveaux dans des organisations professionnelles lausannoises, vaudoises, romandes et suisses. Il est actuellement président de la Commission vaudoise de formation professionnelle pour les cafés-restaurants et hôtels. Je le soumets à vos suffrages.

Le président : – Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Je vous donne le résultat de l'élection des scrutateurs suppléants :

Bulletins délivrés : 91. Bulletins rentrés : 91. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 91. Majorité absolue : 46.

M. Jacques Pernet est élu par 84 voix et M. Olivier Faller est élu par 76 voix.

Le président : – Je les félicite pour leur élection. (*Applaudissements.*) Nous en avons fini avec le Bureau.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

que le Bureau du Conseil communal pour 2011-2012 est composé comme il suit :

Président :	Claude-Alain	VOIBLET	UDC
Scrutateurs :	André	GEBHARDT	Les Verts
	Elisabeth	WERMELINGER	Socialiste
Première vice-présidente :	Janine	RESPLENDINO	La Gauche
Seconde vice-présidente :	Natacha	LITZISTORF SPINA	Les Verts
Scrutateurs suppléants :	Olivier	FALLER	Socialiste
	Jacques	PERNET	Libéral-Radical

Le président : – Nous passons à l'élection de la Commission permanente de gestion pour la législature 2011-2016. Mais, d'abord, nous allons libérer le Bureau provisoire pour les assermentations du Bureau. Je remercie l'équipe de M. Clivaz pour son travail.

Nous avons demandé aux différents groupes de nous faire des propositions pour le Bureau de 15 membres qui dépouillera l'ensemble des votations qui vont suivre. Les personnes suivantes nous ont été proposées.

Pour le PLR : M^{mes} et MM. Henri Klunge, Jean-Daniel Henchoz, Eliane Aubert, Diane Wild. Pour La Gauche : M^{mes} Magali Crausaz Mottier et Sarah Frund. Pour Les Verts : M^{mes} et M. Gaëlle Lapique, Elisabeth Müller, Laurent Rebeaud. Pour le Parti socialiste : M^{me} et MM. Solange Peters, Philippe Clivaz, Olivier Faller, Philippe Mivelaz. Enfin, pour l'UDC : M^{me} et M. Cédric Fracheboud et Sandrine Schlienger. M. Philippe Mivelaz accepte de présider ce Bureau de dépouillement. Est-ce qu'il y a des oppositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas.

Avant de passer au vote, j'aimerais préciser le nombre de commissaires dans les différentes commissions. Nous avons discuté avec les chefs des groupes politiques et nous vous proposons ce qui suit :

Commission permanente de gestion et Commission permanente des finances : 15 membres.

Commission permanente des pétitions : 10 membres.

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal : 5 membres et 5 suppléants.

Commission de politique régionale : elle était composée de 10 membres ; l'ancien Bureau vous propose de passer à 15 membres, avec l'accord des représentants des groupes.

Etes-vous d'accord avec ces propositions pour les compositions des commissions ?

Je vous propose, s'il n'y a pas d'opposition, d'accepter cette proposition dans son ensemble. Cela semble être le cas.

Nous passons maintenant aux élections des différentes commissions. Dans le cadre de ces élections, je vous donne une première information ; nous allons donc élire les commissions au sens de l'article 37 et suivants de notre Règlement, en commençant par la Commission de gestion. Nous allons procéder de la manière suivante : pour éviter que les scrutateurs doivent faire un dépouillement après chaque vote, nous allons procéder à tous les votes et, à la fin des votes, nous ferons une pause d'environ quarante-cinq minutes. Durant cette pause, les personnes qui ont été désignées comme scrutateurs devront effectuer le travail de dépouillement. Pendant ce temps, nous aurons l'occasion de prendre un apéritif. Ceci étant dit, s'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire, je vous propose de passer à l'élection de la Commission permanente de gestion pour la législature 2011-2016.

Encore une information. Il a été convenu entre les présidents de groupe que les cinq personnes absentes ce soir seront probablement assermentées la prochaine fois. Si elles sont proposées par un groupe et que, malheureusement, elles ne sont pas présentes ce soir, on vous propose de laisser la ligne vide. Donc, on vous demande de tracer la personne, vu que vous avez des listes préimprimées sur la base des propositions des groupes. Bien sûr, vous pouvez choisir d'autres noms, mais on vous demandera de tracer ces personnes ; elles ne peuvent pas être élues ce soir vu qu'elles n'ont pas été assermentées. Nous proposerons, lors d'une prochaine séance, l'élection de ces personnes lors des scrutins complémentaires. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette manière de faire ? Je constate que c'est le cas.

Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)

Le président : – Sont proposés par les différents partis politiques :

M^{mes} et MM. Abbet Raphaël (UDC), Ansermet Eddy (Libéral-Radical), Calame Maurice (Libéral-Radical), Gazzola Gianfranco (Soc.), Grin Claude Nicole (Les Verts), Henchoz Jean-Daniel (Libéral-Radical), Hubler Alain (La Gauche), Jacquat Philippe (Libéral-Radical), Marti Manuella (Soc.), Ostermann Roland (Les Verts), Philippoz Roland (Soc.), Rossi Vincent (Les Verts), Ruf Florian (Soc.), Sansonnens Julien (La Gauche), Saugeon Esther (UDC).

Ils sont tous présents. La préfète a assermenté M. Jacquat, qui était absent en début de séance ; il peut donc participer au vote. S'il n'y a pas d'autres propositions, nous ouvrons le scrutin.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Tout le monde a pu voter ? Cela semble être le cas. Je précise que c'est un scrutin de liste, donc les 15 personnes qui obtiendront le plus de voix seront élues au sein de cette commission. Vous pouvez y ajouter d'autres noms.

Election de la Commission permanente des finances (15 membres)

Le président : – Pour la clarté de nos débats, je précise qu'il faut obtenir la majorité pour être élu, bien sûr. Nous passons à l'élection de la Commission permanente des finances pour la législature 2011-2016. Des propositions nous ont été faites ; sont présentés pour la Commission permanente des finances pour la prochaine législature :

M^{mes} et MM. Bendahan Samuel (Soc.), Bergmann Sylvianne (Les Verts), Bonnard Claude (Les Verts), Buclin Hadrien (La Gauche), Cachin Jean-François (Libéral-Radical), Clivaz Philippe (Soc.), Ghelfi Fabrice (Soc.), Hildbrand Pierre-Antoine (Libéral-Radical), Laurent Jean-Luc (UDC), Longchamp Françoise (Libérale-Radicale), Payot David (La Gauche), Ruiz Rebecca (Soc.), Stauber Philipp (UDC), Trezzini Giampiero (Les Verts), Tschopp Jean (Soc.).

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election de la Commission permanente des pétitions (10 membres)

Le président : – Nous passons à l'élection de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2011-2016. Les personnes suivantes nous ont été annoncées par les partis :

M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline (Soc.), Brélaz-Buchs Marie-Ange (Les Verts), de Haller Xavier (Libéral-Radical), Fiora-Guttman Martine (Libérale-Radicale), Klunge Henri (Libéral-Radical), Knecht Evelyne (La Gauche), Nsengimana Nkiko (Les Verts), Ruiz Vazquez Francisco (Soc.), Schlienger Sandrine (UDC), Zürcher Anna (Soc.).

Avez-vous des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Est-ce que tout le monde a pu voter ? Cela semble être le cas.

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 membres)

Le président : – Nous passons à l'élection de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2011-2016 – c'est une commission de 5 membres. Nous élirons tout à l'heure 5 suppléants. Les partis politiques nous ont fait les propositions suivantes :

M^{mes} et MM. Bendahan Samuel (Soc.), Bergmann Sylvianne (Les Verts), Crausaz Mottier Magali (La Gauche), Gillard Nicolas (Libéral-Radical), Laurent Jean-Luc (UDC).

Avez-vous des remarques concernant cette liste ? Cela ne semble pas être le cas.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 suppléants)

Le président : – (*Brouhaha dans la salle. Le président sonne la cloche.*) S'il vous plaît, je sais que c'est long, mais je vous demande encore un peu d'attention. Il nous reste quatre commissions à désigner ; nous pourrions faire une pause après.

Nous passons donc à l'élection des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2011-2016. Les partis politiques nous ont proposé :

M^{me} et MM. Bettschart-Narbel Florence (Libérale-Radicale), Bonnard Claude (Les Verts), Fracheboud Cédric (UDC), Mivelaz Philippe (Soc.), Payot David (La Gauche).

Avez-vous des remarques concernant cette liste ? Cela ne semble pas être le cas.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)

Le président : – Je vous propose de passer à l'élection de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2011-2016. Les groupes politiques nous ont fait les propositions suivantes :

M^{mes} et MM. Adam Yves (Soc.), Aubert Eliane (Libérale-Radicale), Beaud Valéry (Les Verts), Calame Maurice (Libéral-Radical), Chollet Jean-Luc (UDC), Decollogny Anne-Françoise (Soc.), Gaillard Benoît (Soc.), Guidetti Laurent (Soc.), Jaquet-Berger Christiane (La Gauche), Litzistorf Spina Natacha (Les Verts), Michaud Gigon Sophie (Les Verts), Voutat Marlène (La Gauche), Wild Diane (Libérale-Radicale).

Nous vous prions de biffer le nom de deux personnes sur cette liste, c'est-à-dire MM. Gilles Meystre et Fabrice Moscheni. Ces deux personnes n'ont pas été assermentées ce soir. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si ce n'est pas le cas, nous demandons aux huissiers de distribuer les bulletins de vote. Les deux personnes absentes seront proposées pour cette commission après leur assermentation lors de la prochaine séance.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Election de cinq délégué-e-s et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le président : – Je vous demande de l'attention pour le prochain vote. Cela se complique un peu et nous allons vous mettre à contribution. Il s'agit de l'élection de cinq délégués et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de

communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. Nous avons plusieurs personnalités qui se présentent. Il y a tout d'abord l'élection d'un délégué et d'un suppléant pour la Municipalité. Le délégué est M. Marc Vuilleumier. Le suppléant est M. Oscar Tosato.

Nous avons droit à quatre délégués pour le Conseil communal. Les groupes politiques proposent :

M^{mes} et M. Wermelinger Elisabeth (Soc.), Velasco Maria (Les Verts), Blanc Mathieu (Libéral-Radical), Crausaz Mottier Magali (La Gauche).

Vous devrez inscrire les noms sur votre bulletin de vote. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Les personnes nommées au sein de cette commission recevront tout à l'heure une convocation pour la première séance, le 30 juin. Ils seront assermentés à ce moment-là. Vous recevrez également l'information par courrier électronique de notre secrétaire.

Election d'un délégué-e et d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

Le président : – Nous passons à notre dernière élection, celle d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent. Pour cette commission, nous vous proposons des personnes qui ne font pas partie de notre Conseil, mais c'est prévu par son règlement. Nous vous proposons :

M^{me} Diane Gilliard et M. Yves-André Cavin, nos anciens collègues. M^{me} Gilliard (La Gauche) et M. Cavin (Libéral-Radical) ont accepté de se représenter.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. M^{me} Diane Gilliard est proposée en tant que déléguée et M. Yves-André Cavin en tant que suppléant.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le président : – Est-ce que tout le monde a pu voter ? Cela semble être le cas. Je profite pour remercier les scrutateurs de leur travail. Nous les avons mis à contribution ce soir. Merci aussi à nos huissiers.

Je prie les scrutateurs de se rendre dans la salle des commissions pour effectuer le dépouillement.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quarante-cinq minutes environ. Nous vous rappellerons dans la salle par la cloche de l'Hôtel de Ville, à 20 h 15. Une collation vous attend dans les combles de l'Hôtel de Ville.

La séance est interrompue, puis reprise.

Le président : – Je vous demande de reprendre vos places, s'il vous plaît. Nous reprenons nos débats. Je vais vous donner les résultats des différentes élections. Je vous demande de m'excuser de ne pas donner les prénoms, car ils ne figurent pas sur les bulletins qui m'ont été donnés.

Résultats

Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)

Bulletins délivrés : 89. Bulletins rentrés : 89. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 89. Majorité absolue : 45.

Sont élus : Abbet (78), Ansermet (87), Calame (86), Gazzola (81), Grin (85), Henchoz (88), Hubler (79), Jacquat (86), Marti (84), Ostermann (85), Philippoz (87), Rossi (85), Ruf (85), Sansonnens (75), Saugeon (84).

Le président : – Nous pouvons les féliciter. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente de gestion

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 89 ; bulletins rentrés : 89 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 89 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

M^{mes} et MM.

Jean-Daniel	HENCHOZ	libéral-radical	par 88 suffrages
Eddy	ANSERMET	libéral-radical	par 87 suffrages
Roland	PHILIPPOZ	socialiste	par 87 suffrages
Maurice	CALAME	libéral-radical	par 86 suffrages
Philippe	JACQUAT	libéral-radical	par 86 suffrages
Claude	GRIN	Les Verts	par 85 suffrages
Roland	OSTERMANN	Les Verts	par 85 suffrages
Vincent	ROSSI	Les Verts	par 85 suffrages
Florian	RUF	socialiste	par 85 suffrages
Manuela	MARTI	socialiste	par 84 suffrages
Esther	SAUGEON	UDC	par 84 suffrages
Gianfranco	GAZZOLA	socialiste	par 81 suffrages
Alain	HUBLER	La Gauche	par 79 suffrages
Raphaël	ABBET	UDC	par 78 suffrages
Julien	SANSONNENS	La Gauche	par 75 suffrages

Election de la Commission permanente des finances (15 membres)

Bulletin délivrés : 88. Bulletins rentrés : 88. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 88. Majorité absolue : 45.

Sont élus : Hildbrand (85), Bergmann (84), Bonnard (84), Trezzini (82), Laurent (79), Clivaz (79), Stauber (79), Tschopp (79), Ruiz (78), Payot (77), Longchamp (76), Ghelfi (75), Buclin (73), Bendahan (71), Cachin (75).

Le président : – Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente des finances

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 88 ; bulletins rentrés : 88 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 88 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

M ^{mes} et MM.			
Pierre-Antoine	HILDBRAND	libéral-radical	par 85 suffrages
Sylvianne	BERGMANN	Les Verts	par 84 suffrages
Claude	BONNARD	Les Verts	par 84 suffrages
Giampiero	TREZZINI	Les Verts	par 82 suffrages
Philippe	CLIVAZ	socialiste	par 79 suffrages
Jean-Luc	LAURENT	UDC	par 79 suffrages
Philipp	STAUBER	UDC	par 79 suffrages
Jean	TSCHOPP	socialiste	par 79 suffrages
Rebecca	RUIZ	socialiste	par 78 suffrages
David	PAYOT	La Gauche	par 77 suffrages
Françoise	LONGCHAMP	libérale-radical	par 76 suffrages
Jean-François	CACHIN	libéral-radical	par 75 suffrages
Fabrice	GHELFI	socialiste	par 75 suffrages
Hadrien	BUCLIN	La Gauche	par 73 suffrages
Samuel	BENDAHAN	socialiste	par 71 suffrages

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 suppléants)

Bulletin délivrés : 90. Bulletins rentrés : 90. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 90. Majorité absolue : 46.

Sont élus : Bettschart Narbel (88), Bonnard (88), Fracheboud (82), Mivelaz (87), Payot (80)

Le président : – Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des cinq suppléant-e-s à la

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 90 ; bulletins rentrés : 90 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 90 ; majorité absolue : 46.

Sont élu-e-s :

M^{mes} et MM.

Florence	BETTSCHART-NARBEL	libérale-radical	par 88 suffrages
Claude	BONNARD	Les Verts	par 88 suffrages
Philippe	MIVELAZ	socialiste	par 87 suffrages
Cédric	FRACHEBOUD	UDC	par 82 suffrages
David	PAYOT	La Gauche	par 80 suffrages

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt (5 membres)

Bulletin délivrés : 90. Bulletins rentrés : 90. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 90. Majorité absolue : 46.

Sont élus : Bendahan (78), Bergmann (85), Crausaz Mottier (84), Gillard (89), Laurent (85).

Le président : – Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des cinq membres de la

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 90 ; bulletins rentrés : 90 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 90 ; majorité absolue : 46.

Sont élu-e-s :

M^{mes} et MM.

Nicolas	GILLARD	libéral-radical	par 89 suffrages
Sylvianne	BERGMANN	Les Verts	par 85 suffrages
Jean-Luc	LAURENT	UDC	par 85 suffrages
Magali	CRAUSAZ MOTTIER	La Gauche	par 84 suffrages
Samuel	BENDAHAN	socialiste	par 78 suffrages

Election de la Commission permanente des pétitions (10 membres)

Bulletin délivrés : 89. Bulletins rentrés : 89. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 89. Majorité absolue : 45.

Sont élus : Klunge (85), Schlienger (83), Alvarez Henry (82), Nsengimana (82), de Haller (81), Ruiz Vazquez (81), Fiora-Guttman (79), Knecht (78), Zürcher (78), Brélaz-Buchs (77).

Le président : – Merci. Félicitations. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des dix membres de la

Commission permanente des pétitions

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 89 ; bulletins rentrés : 89 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 89 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

M^{mes} et MM.

Henri	KLUNGE	libéral-radical	par 85 suffrages
Sandrine	SCHLIENGER	UDC	par 83 suffrages
Caroline	ALVAREZ HENRY	socialiste	par 82 suffrages
Nkiko	NSENGIMANA	Les Verts	par 82 suffrages
Xavier	de HALLER	libéral-radical	par 81 suffrages
Francisco	RUIZ VAZQUEZ	socialiste	par 81 suffrages
Martine	FIORA-GUTTMANN	libérale-radical	par 79 suffrages
Evelyne	KNECHT	La Gauche	par 78 suffrages
Anna	ZÜRCHER	socialiste	par 78 suffrages
Marie-Ange	BRELAZ-BUCHS	Les Verts	par 77 suffrages

Election de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Bulletin délivrés : 89. Bulletins rentrés : 86. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 86. Majorité absolue : 44.

Sont élus pour la Municipalité :

Délégué : M. Vuilleumier (85) ; suppléant : M. Tosato (85).

Pour le Conseil communal : Wermelinger (82), Velasco (82), Crausaz (81), Blanc (76).

Le président : – Je les remercie. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de cinq délégué-e-s et d'un-e suppléant-e au

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 89 ; bulletins rentrés : 86 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 86 ; majorité absolue : 44.

Sont élu-e-s :

Pour la Municipalité :

<i>Délégué</i> :	Marc	VUILLEUMIER	La Gauche	par 85 suffrages
<i>Suppléant</i> :	Oscar	TOSATO	socialiste	par 85 suffrages

Pour le Conseil communal :

Délégué-e-s :	Elisabeth WERMELINGER	socialiste	par 82 suffrages
	Maria VELASCO	Les Verts	par 82 suffrages
	Magali CRAUSAZ MOTTIER	La Gauche	par 81 suffrages
	Mathieu BLANC	libéral-radical	par 76 suffrages

Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)

Bulletin délivrés : 91. Bulletins rentrés : 89. Bulletins blancs : 0. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 89. Majorité absolue : 45.

Sont élus : Adam (80), Aubert (86), Beaud (86), Calame (81), Chollet (85), Decollogny (83), Gaillard (75), Guidetti (79), Jaquet Berger (79), Litzistorf (84), Michaud Gigon (87), Voutat (81), Wild (84).

Le président : – Merci. (*Applaudissements.*)

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente de politique régionale

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 91 ; bulletins rentrés : 89 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 89 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

M^{mes} et MM.

Sophie	MICHAUD GIGON	Les Verts	par 87 suffrages
Eliane	AUBERT	libérale-radical	par 86 suffrages
Valéry	BEAUD	Les Verts	par 86 suffrages
Jean-Luc	CHOLLET	UDC	par 85 suffrages
Natacha	LITZISTORF	Les Verts	par 84 suffrages
Diane	WILD	libérale-radical	par 84 suffrages
Anne	DECOLLOGNY	socialiste	par 83 suffrages
Maurice	CALAME	libéral-radical	par 81 suffrages
Marlène	VOUTAT	La Gauche	par 81 suffrages
Yves	ADAM	socialiste	par 80 suffrages
Laurent	GUIDETTI	socialiste	par 79 suffrages
Christiane	JAQUET-BERGER	La Gauche	par 79 suffrages
Benoît	GAILLARD	socialiste	par 75 suffrages

Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

Bulletin délivrés : 89. Bulletins rentrés : 89. Bulletins blancs : 2. Bulletins nuls : 0.
Bulletins valables : 89. Majorité absolue : 45.

Est élue déléguée pour la Ville : Gilliard Diane (77), suppléant : Cavin Yves-André (72).

Voix éparses : 9 pour le délégué et 7 pour le suppléant.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e au

Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

pour la législature 2011-2016

Bulletins délivrés : 89 ; bulletins rentrés : 89 ; bulletins blancs et nuls : 2.

Bulletins valables : 89 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

<i>Déléguée</i> :	Diane	GILLIARD	par 77 suffrages
<i>Suppléant</i> :	Yves-André	CAVIN	par 72 suffrages

Le président : – Je vous remercie. (*Applaudissements.*) Est-ce que vous avez des questions ou des remarques concernant ces résultats ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons remercier le président Mivelaz et son équipe pour le travail qu'ils ont accompli pendant que nous prenions l'apéritif. Encore une fois, merci pour votre travail. S'il n'y a pas de remarques, nous pouvons passer à l'allocation de notre syndic. Je l'invite à prendre place à la tribune.

Allocution de M. le syndic

M. Daniel Brélaz, syndic : – Madame la préfète, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers communaux, comme disait la maman d'un Corse célèbre : « pourvu que ça *dour* ». Je veux parler de l'efficacité retrouvée de ce Conseil communal qui, sous la houlette de notre nouveau président, a fait preuve d'une grande maîtrise de l'ordre du jour pour pouvoir terminer cette opération avant 21 h 30 ou 22 heures. On lui en saura gré.

La législature qui commence sera tellement dense en objets, sans compter l'éternelle série d'éventuelles interpellations urgentes, que cette efficacité sera nécessaire pendant les cinq années à venir. Quand on a beaucoup de travail, il est de coutume de dire que l'on a du pain sur la planche ; ici, nous avons carrément la boulangerie ! Je vous rappelle tous les projets sur lesquels nous devons prendre position, statuer – ou autre – , que ce soit dans le domaine des grands équipements de la ville, en matière énergétique ou en matière de réseaux ; que ce soit sur le projet Métamorphose, que ce soit au nord ou au sud ; que ce soit dans le domaine de l'épuration des eaux ou encore dans celui des transports avec le tram, les Axes forts, les trolleybus, sans parler des mesures B qui se profilent à l'horizon. Et puis, bien sûr, le sujet favori de notre président, la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, ainsi qu'un certain nombre d'autres sujets divers qui résultent des promesses électorales des uns et des autres. Il s'agira, dans cette affaire, de se rendre compte qu'il est difficile de demander une augmentation permanente de la facture et de refuser le budget à la fin.

Il est difficile de tout faire en même temps. Incontestablement, pour que l'ensemble de ces projets soit bien mené sur une période d'une à deux législatures, il sera nécessaire d'ordonner les choses et de partir du principe que, quand on a une série pareille de

plats servis, on ne peut pas en plus manger la cuisine traditionnelle dont on a l'habitude sous peine d'embonpoint notoire – dont je suis peut-être un exemple physique vivant, mais je ne souhaite pas en être le commanditaire pour la Ville de Lausanne pour les années à venir. La notion d'équilibre dans la modernisation qui, d'ici quelques années, fera très probablement de notre cité une ville de plus de 150 000 habitants modernisée dans ses équipements, nécessite que l'on soit capable de fixer des priorités dans la durée compatibles avec les finances communales. Ce sera l'un des principaux enjeux pour la Municipalité et pour le Conseil communal. Mais, je ne doute pas qu'avec l'effcience que j'ai vue ce soir, nous y arriverons, tous ensemble.

Tous ensemble ! Cela veut dire aussi que la Municipalité considérera avec intérêt les propositions des uns et des autres, comme elle l'a toujours fait par le passé, afin d'obtenir la meilleure intégration finale possible. Mais, il est certain, comme je l'ai déjà dit, qu'on ne peut pas à la fois tout réclamer et s'étonner qu'il y ait une facture. Il faudra donc choisir la dimension raisonnable de la facture, les mesures d'accompagnement nécessaires, notamment par la création d'un certain nombre de S.A., et toute la systématique qui fera de la Municipalité et du Conseil communal actuels l'équivalent de ce que l'on a pu voir à une autre époque, entre 1894 et 1897 – une des législatures pendant laquelle la Ville a le plus bougé : les Transports publics de la région lausannoise (tl) et les Services industriels ont été créés. Par plusieurs aspects, nous sommes dans une situation comparable. Joyeux défi à chacun d'entre nous ! En attendant, avant de se mettre au travail – peut-être parce que nous le méritons tous – bonnes vacances. (*Applaudissements.*)

Communications

Le président : – Comme je ne prendrai pas la parole après M^{me} la préfète, je vous donne deux informations. La passation des pouvoirs entre les deux bureaux aura lieu mardi 5 juillet. Je prie donc les membres du Bureau sortant et ceux du nouveau Bureau de réserver cette date, si ce n'est déjà fait. Vous recevrez une invitation de notre secrétaire.

La prochaine séance de notre Conseil est fixée au 30 août, à 18 heures. Je remercie encore une fois nos huissiers, qui ont eu du travail ce soir ; ils l'ont accompli à notre satisfaction. Je remercie aussi la personne déléguée par la Police d'avoir porté le drapeau ; ce n'est pas une mince affaire lorsqu'il fait si chaud. Nous pouvons le remercier vivement ! (*Applaudissements.*)

Je prends congé de vous. Pour ceux que je ne verrai pas, je vous souhaite de bonnes vacances et je laisse ma place à M^{me} la préfète, qui va conclure notre soirée. (*Applaudissements.*)

Allocution de M^{me} la préfète

M^{me} Sylviane Klein, préfète du district de Lausanne : – Monsieur le président, monsieur le syndic, madame la conseillère municipale, messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs les conseillers, c'est difficile pour moi de clore cette cérémonie par un ultime discours ; je vous impose encore cela après une si longue soirée. Ce n'est pas évident, mais j'assumerai mon rôle jusqu'au bout. Contrairement au syndic, j'ai besoin de mes notes. Heureusement, cela me sert au moins pour brasser un peu d'air...

Vous voilà assermentés, installés comme on dit – confortablement, je l’espère –, dans vos nouveaux sièges d’élus. Je commence par vous remercier d’avoir accepté une charge au sein de votre Commune. A une époque où le « chacun pour soi » est de mise, votre engagement citoyen relève d’un esprit d’exception qu’il convient de saluer. Celles et ceux parmi vous qui débutent au sein du Conseil sont peut-être encore dans cet état de grâce, voire de béatitude, de l’élection réussie. Votre enthousiasme déborde et vous êtes prêts à relever les défis avec un bel idéal. Chacun se promet d’agir avec sagesse, de privilégier l’intelligence plutôt que la confrontation. Sans vouloir vous décourager, vous vous apercevrez bien vite que la réalité est toute autre et que les divergences partisans, par la force des choses, vous amèneront à des priorités politiques qui se confrontent.

Si les charges de conseiller communal et, plus encore, de conseiller municipal étaient autrefois une garantie d’honorabilité, les rapports entre les citoyens et leurs élus se sont modifiés. Ceux qui vous poussent aujourd’hui à accepter une charge seront peut-être vos premiers ennemis demain. Pour avoir été moi-même dans l’exécutif d’une commune, je me permets de vous le dire : ne vous attendez pas à être remerciés ni estimés à votre juste valeur ; quoi que vous fassiez, vous serez critiqué. Vous vous sentirez parfois très seuls et la presse s’empressera de mettre en exergue vos moindres dissonances politiques. L’important, pour vous, sera de rester lucides et en accord avec vous-mêmes. Ceci doit être dit. Il doit être dit aussi la richesse d’une telle expérience, née de la rencontre avec les gens, très formatrice sur le plan humain, riche de projets concrets, et le plaisir que vous aurez la plupart du temps, j’en suis persuadée, dans l’exercice de vos fonctions. Je tiens également à exprimer publiquement ma reconnaissance à celles et ceux qui quittent les arènes de la vie politique lausannoise – que ce soit par choix ou dû aux aléas du jeu politique – pour leur engagement au service de la communauté. Je salue en particulier leur compétence, leur énergie et le temps qu’ils ont consacré sans compter à la vie publique, souvent au détriment de leur vie de famille.

Mesdames et messieurs, vous avez prêté serment tout à l’heure ; c’est à la fois un acte à portée juridique, puisque vous pourriez à ce titre être amenés à rendre des comptes sur vos décisions et vos actes, mais c’est aussi un serment à portée symbolique, qui confirme solennellement devant tous ceux qui en sont témoin le contrat moral qui vous lie à vos concitoyens. C’est pour leur bien à tous que vous devrez remplir votre mission. C’est également un contrat oral ; on pourrait le croire désuet à l’heure où tout doit être écrit et signé devant témoin, où chaque virgule manquante a son importance, à l’heure où même le témoignage d’un policier assermenté peut être mis en doute. Et pourtant, le rituel vaudois reste attaché à cette formule. Vous avez promis fidélité et attachement à la Constitution fédérale et à la Constitution vaudoise. Vous avez promis de défendre la liberté, l’indépendance du pays, avec conscience et diligence, le maintien de l’ordre et de la justice en ayant la vérité devant les yeux, avec intégrité – des valeurs qui ne sont plus tout à fait à la mode aujourd’hui. Je ne m’étendrai pas là-dessus, mais je vous invite à réfléchir à la portée que vous êtes prêts à donner à ces mots.

Pour terminer, un mot sur l’avenir. La Municipalité actuelle a fait preuve d’une véritable vision futuriste pour la Commune. La législature qui s’achève a vu de vastes projets éclore et grandir. La législature qui s’ouvre sera celle de la métamorphose : le papillon est prêt à ouvrir ses ailes, de jour comme de nuit, dans un environnement durable, dans une ville ouverte, cosmopolite et moderne, dans une dimension urbaine pleinement assumée, loin de la paysanne qui a fait ses humanités, nous assure le syndic dans la *Feuille des avis officiels* de vendredi. C’est un sacré défi que je vous sens prêts à gagner, mesdames et messieurs. Quoi qu’il en soit, dans tous les cas vous aurez du pain sur la planche – une boulangerie paraît-il ! Les nouveaux élus devront s’approprier ces nouveaux projets : faites-le avec conviction et détermination.

Cette cérémonie arrive à son terme. Je suis convaincue, et je m'en réjouis, que vous entrez avec le bon pied dans cette nouvelle législature. Elle est pleine de nouvelles promesses et de satisfactions à venir. C'est ce que je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'une bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 20 h 35.

Annexe
Commune de Lausanne
Election du Conseil Communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

Formule 5

14.03.2011
12:17

Page 1 de 37

MANDATS	100
ÉLECTEURS INSCRITS	83'473
CARTES DE VOTES REÇUES	26'253
TAUX DE PARTICIPATION	29.02 %

BULLETTINS	Rentrés	24'221
	Blancs	116
	Nuls	493
	Valables	23'612

Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

A. SUFFRAGES

LISTES		SUFFRAGES DE PARTI					
N°	Dénomination	par liste	du groupe de listes apparentées A1 (La gauche & Verts & PSL)	du groupe de listes apparentées A2 (PDC & PLR & Vert'lib)			
01	UDC	290'456					
02	Democ.CH	3'733					
03	La Gauche	272'015	272'015				
04	Lsn Libre	20'910					
05	Pirate	18'267					
06	Verts	406'103	406'103				
07	Sécurité	2'295					
08	Ns-Vous	3'051					
09	PSL	605'188	605'188				
10	PDC	85'925		85'925			
11	PLR	481'880		481'880			
12	Vert'lib	91'553		91'553			
13	MCVD	13'634					
	Sous-total suffrages de parti	2'295'010	1'283'306	659'358			
	Suffrages blancs	66'190					
	Total	2'361'200					

DETERMINATION DU QUORUM

Nombre total des suffrages de parti de toutes les listes (1re col. ci-dessus)	2'295'010
Quorum (le 5 % de ce nombre arrondi au nombre entier supérieur)	114'751

Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

Formule 5

14.03.2011
12:17

Page 3 de 37

A. SUFFRAGES (SUITE)

Listes n'ayant pas obtenu le quorum et ne pouvant pas participer à la répartition des sièges :			Listes ayant obtenu le quorum et pouvant participer à la répartition des sièges :		
N°	Dénomination	Suffrages de parti	N°	Dénomination	Suffrages de parti
01			01	UDC	290'456
02	Democ.CH	3'733	02		
03			03	La Gauche	272'015
04	Lsn Libre	20'910	04		
05	Pirate	18'267	05		
06			06	Verts	406'103
07	Sécurité	2'295	07		
08	Ns-Vous	3'051	08		
09			09	PSL	605'188
10	PDC	85'925	10		
11			11	PLR	481'880
12	Vert'lib	91'553	12		
13	MCVD	13'634	13		
Nombre total de suffrages		239'368	Nombre total de suffrages (définitif)		2'055'642

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées

MANDATS	100
----------------	-----

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION					
Nombre total des suffrages (définitif)	:	Nombre de mandats	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
2'055'642	:	100	=	20556.42	20'557

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	:	Quotient de répartition	=	Sièges attribués
A1 – La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants et Les Verts et Parti socialiste lausannois	1'283'306	:	20'557	=	62
A2 – Apparementement PDC - Parti Démocrate-Chrétien et PLR. Les Libéraux-Radicaux et Parti vert/libéral	481'880	:	20'557	=	23
01 – UDC - Union Démocratique du Centre (Lausanne)	290'456	:	20'557	=	14
TOTAL					99

Il reste 1 siège à répartir.

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées (suite)

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
A1 – La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants et Les Verts et Parti socialiste lausannois	1'283'306	–	20'557	×	62	=	8'772	0
A2 – Apparetement PDC - Parti Démocrate-Chrétien et PLR. Les Libéraux-Radicaux et Parti vert'libéral	481'880	–	20'557	×	23	=	9'069	1
01 – UDC - Union Démocratique du Centre	290'456	–	20'557	×	14	=	2'658	0

Les sièges restants sont attribués aux listes / groupes de listes apparentées qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.

Bilan	
Listes / Groupes de listes apparentées	Sièges
A1 – La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants et Les Verts et Parti socialiste lausannois	62
A2 – Apparetement PDC - Parti Démocrate-Chrétien et PLR. Les Libéraux-Radicaux et Parti vert'libéral	24
01 – UDC - Union Démocratique du Centre	14
Total	100

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

II. À l'intérieur du groupe de listes apparentées A1 : La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants et Les Verts et Parti socialiste lausannois

SIÈGES OBTENUS	62
-----------------------	----

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION					
Nombre total des suffrages (définitif)	:	Nombre de sièges	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
1'283'306	:	62	=	20698.48	20'699

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes	Suffrages	:	Quotient de répartition	=	Sièges attribués
03 – La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants (Lausanne)	272'015	:	20'699	=	13
06 – Les Verts (Lausanne)	406'103	:	20'699	=	19
09 – Parti socialiste lausannois (Lausanne)	605'188	:	20'699	=	29
TOTAL					61

Il reste 1 siège à répartir.

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
03 – La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants	272'015	–	20'699	×	13	=	2'928	0
06 – Les Verts	406'103	–	20'699	×	19	=	12'822	1
09 – Parti socialiste lausannois	605'188	–	20'699	×	29	=	4'917	0

Les sièges restants sont attribués aux listes qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

II. À l'intérieur du groupe de listes apparentées A1 : La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants et Les Verts et Parti socialiste lausannois (suite)

Listes	Sièges
03 – La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidaritéS, indépendants	13
06 – Les Verts	20
09 – Parti socialiste lausannois	29
Total	62

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

III. À l'intérieur du groupe de listes apparentées A2 : Apparentement PDC - Parti Démocrate-Chrétien et PLR. Les Libéraux-Radicaux et Parti vert&apost;libéral

SIÈGES OBTENUS	24
-----------------------	-----------

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION					
Nombre total des suffrages (définitif)	:	Nombre de sièges	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
481'880	:	24	=	20078.33	20'079

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes	Suffrages	:	Quotient de répartition	=	Sièges attribués
11 – PLR. Les Libéraux-Radicaux (Lausanne)	481'880	:	20'079	=	23
TOTAL					23

Il reste 1 siège à répartir.

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
11 – PLR. Les Libéraux-Radicaux	481'880	–	20'079	×	23	=	20'063	1

Les sièges restants sont attribués aux listes qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.

Bilan	
Listes	Sièges
11 – PLR. Les Libéraux-Radicaux	24
Total	24

Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

Formule 5A

14.03.2011
12:17

Page 9 de 37

B. RÉPARTITION DES SIÈGES
IV. Bilan final

N°	Listes	Sièges
01	UDC - Union Démocratique du Centre	14
02	Action nationale - Démocrates suisses	0
03	La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidarités, indépendants	13
04	Lausanne Libre	0
05	Parti Pirate	0
06	Les Verts	20
07	Avenir et sécurité	0
08	Nous-Vous	0
09	Parti socialiste lausannois	29
10	Parti Démocrate-Chrétien	0
11	PLR. Les Libéraux-Radicaux	24
12	Parti vert'libéral	0
13	MCVD Les citoyens d'abord	0
	Total	100

Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

Formule 5B

14.03.2011
12:17

Page 10 de 37

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
01	UDC - Union Démocratique du Centre	290'456	14

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	CHOLLET Jean-Luc	4'327
2	VOIBLET Claude-Alain	4'222
3	STAUBER Philipp	3'586
4	DUCOMMUN Philippe	3'374
5	ABBET Raphaël	3'238
6	OBERSON Pierre	3'117
7	LAURENT Jean-Luc	3'100
8	GRAF Albert	3'065
9	FRACHEBOUD Cédric	3'062
10	MOSCHENI Fabrice	3'030
11	SAUGEON Esther	3'006
12	SCHLIENGER-JUNOD Sandrine	2'895
13	HMIDA-CHATELAIN Caroline	2'892
14	BÜRGIN Daniel	2'879
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
15	CHRISTE Valentin	2'863
16	CLERC Georges-André	2'856
17	MORENO Maurice	2'850
18	CAZAL Louis Yorick	2'845
19	LAURENT-BUSSET Danielle	2'843
20	STAUB Vanessa	2'825
21	MARTINON Murielle	2'788
22	VUISTINER Alain	2'775
23	THIERRY René	2'769
24	MULLER Josiane	2'761

C. RÉSULTATS

25	SERILLON Michel	2'757**
26	DEMONT Jean-Charles	2'757**
27	PENSEYRES Sylviane	2'752
28	JORDAN Vida	2'751
29	IONESCU Georges	2'729
30	HANISCH Günter	2'725
31	VLADAU Dumitru	2'722
32	FRACHEBOUD Phoebe	2'719
33	YOKOYAMA Benoît	2'715
34	HONOLD Virginie	2'698
35	KRASNIQI Chantal	2'674
36	CORDA-BODMER Virginia	2'639
37	XHELILI-HONOLD Danièle	2'611
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		109'217
Total complémentaires		181'239
Total de parti		290'456

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
02	Action nationale - Démocrates suisses	3'733	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	DUPONT Bruno	190
2	LAITHIER Jacques	166
3	RODRIGUEZ Chantal	141
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		497
Total complémentaires		3'236
Total de parti		3'733

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
03	La Gauche. POP & Gauche en mouvement, solidarités, indépendants	272'015	13

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	VUILLEUMIER Marc	5'501
2	DOLIVO Jean-Michel	4'593
3	PACCAUD Isabelle	3'925
4	SANSONNENS Julien	3'421
5	HUBLER Alain	3'301
6	KNECHT Evelyne	3'165
7	PAYOT David	3'140
8	BUCLIN Hadrien	3'133
9	JAQUET-BERGER Christiane	3'116
10	CRAUSAZ MOTTIER Magali	3'013
11	GUEx Sébastien	2'994
12	VOUTAT Marlène	2'990
13	FRUND Sarah	2'968
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
14	RESPLENDINO Janine	2'936
15	BOVET Laurianne	2'894
16	BONILLO Isabelle	2'868
17	OPPIKOFER Pierre-Yves	2'858
18	PAIN Johan	2'850
19	DUPUIS Johann	2'835
20	BRINDESI Elisabeth	2'814
21	DÉTRAZ Justine	2'704
22	MATTHEY Christine	2'678
23	LUCAS Isabelle	2'677
24	BUCLIN Elise	2'663

C. RÉSULTATS

25	SAUDAN Marie	2'662
26	MOTTIER Vincent	2'657
27	GENRE Noëllie	2'651
28	LUCAS Virginia	2'640
29	KOCHER Maïla	2'639
30	UNAL Ismail	2'633
31	ARNOLD Yannick	2'625
32	ORIOLI Françoise	2'620
33	WIRTHS Damien	2'612
34	FAVRAT Carine	2'609
35	DE ROUGEMONT Simone	2'605
36	JETZER Josée	2'602
37	NAGEL Julien	2'598
38	FATIO Bernard	2'593
39	WEHRSPANN Niels	2'592
40	FRUND Anne-Gabrielle	2'588
41	CONSCIENCE Pierre	2'577
42	CENI Monique	2'576
43	PILLEVUIT Capucine	2'574
44	TAILLEFERT Tatiana	2'567
45	DE GUGLIELMO Franco	2'564
46	CELIK Hüseyin	2'551
47	MARTEIL Christophe	2'548
48	VALLI Marcelo	2'547
49	SOMSKY Philippe	2'540
50	TCHEREMISSINOFF Vera	2'539
51	GÜLER Ibrahim	2'537
52	ALABAY Behram	2'516
53	JACCARD Ludovic	2'514
54	RUGGIERO Sophie	2'513
55	GONZALEZ Douglas	2'510

C. RÉSULTATS

56	RABOUD Agathe	2'507
57	WAGNER Laurence	2'506
58	GONZALEZ-OSTOS Brigitte	2'503
59	KLOUCHE Younès	2'501**
60	MISIEGO Céline	2'501**
61	KÖHLER Nora	2'489
62	KILIC Mustafa	2'486
63	KIRITSIS Sotiris Paris	2'480
64	KOLLANI Kamber	2'478
65	RABOUD Pierre	2'471
66	MEYRAT Nastasia	2'463
67	SCOTT TCHUENTE Séverine	2'433
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		185'954
Total complémentaires		86'061
Total de parti		272'015

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
04	Lausanne Libre	20'910	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	DONZÉ Manuel	804
2	CHRISTINET YANA TIJE Vanessa	447
3	STUMPE Florence	447
4	STUMPE Daniel	431
5	GRANDJEAN Carole	431
6	REYMONDIN Blaise	380
7	CHATELANAT Jérôme	366
8	BARKI Camille	360
9	DONZÉ Anne	327
10	CHABLOZ Francis	325
11	SCHNEGG Hervé	324
12	CAMPICHE Eugène	318
13	MOKOI Annick	313
14	CHEVALIER Jessica	312
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		5'585
Total complémentaires		15'325
Total de parti		20'910

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
05	Parti Pirate	18'267	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	MORET Thomas	1'213
2	MARMILLOD Gaël	1'165
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		2'378
Total complémentaires		15'889
Total de parti		18'267

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
06	Les Verts	406'103	20

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	BRÉLAZ Daniel	6'489
2	PIDOUX Jean-Yves	6'074
3	BIÉLER Benoît	5'052
4	FERRARI Yves	4'983
5	LITZISTORF Natacha	4'755
6	BERGMANN Sylvianne	4'666
7	GRABER Nicole	4'591
8	MICHAUD GIGON Sophie	4'486
9	ROSSI Vincent	4'407
10	MAYOR Isabelle	4'399
11	BONNARD Claude	4'389
12	REBEAUD Laurent	4'367
13	GRIN Claude Nicole	4'362
14	CARREIRA Susana	4'351
15	OSTERMANN Roland	4'348
16	NSENGIMANA Nkiko	4'294
17	BEAUD Valéry	4'287
18	MÜLLER Elisabeth	4'231
19	GIRARDET Lucas	4'222
20	VELASCO Maria	4'191
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
21	LAPIQUE Gaëlle	4'175
22	BRÉLAZ-BUCHS Marie-Ange	4'172
23	TREZZINI Giampiero	4'160
24	GEBHARDT André	4'153

C. RÉSULTATS

25	EVÉQUOZ Séverine	4'141
26	DUBAS Daniel	4'137
27	ROCH Karine	4'105
28	HUGUENET François	4'069
29	DIUWARA Tidiane	4'067
30	BOZOVIC Tamara	4'050
31	PORCHET Léonore	4'019
32	GENOUD Alice	4'001
33	DUBUIS Aurélie	3'999
34	KAISER MORRIS Ximena	3'981
35	BOUCHARLAT Isabelle	3'964
36	RUDAZ Benjamin	3'955
37	BORREGO Joana	3'954
38	RÄSS Etienne	3'939
39	SCHLACHTER Thomas	3'928
40	JUNGE Anne-Laure	3'915
41	ZRYD Claude	3'900
42	BERGUERAND Anne	3'887
43	HAUERT Muriel	3'884
44	GERBEX Pauline	3'879
45	LAESSLÉ Melaine-Noé	3'872
46	BOURDIN David	3'866**
47	GARBAR Elisabeth	3'866**
48	CHAVANNE Nathalie	3'863
49	GUERRY Marie-Claude	3'850
50	MELLINA Maxime	3'848
51	WERTLI Félix	3'841
52	BURNIER OBONI Françoise	3'838
53	ÖRER Meryem	3'831
54	BLEZON Derou Georges	3'829
55	BETTENS Eric	3'819

C. RÉSULTATS

56	MARTIN Olivier	3'818**
57	REMY Magaly	3'818**
58	GRIS-PEDRAZZI Franca	3'817
59	ENGHEBEN Marco	3'793
60	MOUSSU Nils	3'763
61	RAEDLER David	3'760
62	SCHÄRER Kyong-Won	3'750
63	DURUZ Cyril	3'748
64	CEUPPENS Teddy	3'746
65	JOLIAT Julien	3'719
66	FUENTES Jean-Michel	3'691
67	SEIBT Jonathan	3'669
68	PEIRY Raphaël	3'654
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		280'447
Total complémentaires		125'656
Total de parti		406'103

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
07	Avenir et sécurité	2'295	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	GURTNER Robert	249
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		249
Total complémentaires		2'046
Total de parti		2'295

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
08	Nous-Vous	3'051	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	JUNOD Bernard	329
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		329
Total complémentaires		2'722
Total de parti		3'051

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
09	Parti socialiste lausannois	605'188	29

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	TOSATO Oscar	8'608
2	GERMOND Florence	8'108
3	JUNOD Grégoire	7'841
4	PETERS Solange	7'124
5	RUIZ Rebecca	6'707
6	GHELFI Fabrice	6'275
7	GUIDETTI Laurent	6'069
8	ALVAREZ Caroline	6'018
9	RAPAZ Roland	5'987
10	FALLER Olivier	5'978
11	ZUERCHER Magali	5'936
12	ZÜRCHER Anna	5'912
13	WERMELINGER Elisabeth	5'904
14	GAILLARD Benoît	5'895
15	CLIVAZ Philippe	5'891
16	CHENAUX MESNIER Muriel	5'885
17	RUF Florian	5'871
18	MACH André	5'821*
19	MICHEL Stéphane	5'821*
20	TSCHOPP Jean	5'816
21	THAMBIPILLAI Namasivayam (Shiva)	5'813
22	MIVELAZ Philippe	5'805
23	ALLAZ Christelle	5'792
24	PHILIPPOZ Roland	5'749
25	ADAM Yves	5'744

C. RÉSULTATS

26	KNECHT Mirelle	5'707
27	GAZZOLA Gianfranco	5'701
28	MARTI Manuela	5'699
29	BENDAHAN Samuel	5'682
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
30	RUIZ Francisco	5'679
31	DECOLLOGNY Anne-Françoise	5'674
32	CHAUTEMS Jean-Marie	5'666
33	SALZMANN Yvan	5'658
34	NEUMANN Sarah	5'650
35	CORBOZ Denis	5'642
36	RASTORFER Jacques-Etienne	5'617
37	EGGENBERGER Julien	5'606
38	PITTON Blaise Michel	5'558
39	MARLY Gianna	5'556
40	FELLI Romain	5'554
41	DOBRE Otilia	5'542
42	MARTIN Pedro	5'540
43	GIROUD Yan	5'537
44	DÉPRAZ Alex	5'524
45	JOOSTEN Robert	5'501
46	AUGUSTO Teresa	5'500
47	MEYLAN Jean	5'498
48	KESSLER Sébastien	5'481
49	CA NOVELLE José	5'470
50	TRAN-NHU Thanh-My	5'467
51	SCHNEIDER Gianni John	5'449
52	BRAYER Vincent	5'446**
53	GERBER Beatriz	5'446**
54	CASTILLO Karina	5'442
55	FRIESEN Sarah	5'437

C. RÉSULTATS

56	GUEX Catherine	5'431**
57	OZDEMIR Seyhmus	5'431**
58	PAGÈS Barbara	5'429
59	PASCUAS Esperanza	5'419
60	BOCQUET Julien	5'405
61	SCHWED Laurent	5'399
62	GUILLAUME-GENTIL Glenda	5'388
63	PERNET Sandra	5'387
64	FERNANDEZ Santiago	5'386
65	FOFANA Adola	5'385
66	ECUYER Adrien	5'380
67	GUZZO Stéphanie	5'378
68	MURUGESU Siva	5'376
69	PRISI Sandrine	5'374
70	LAVANDEROS Astrid	5'372
71	QUARTENOUD Josette	5'367
72	KAMENICA Musa	5'366
73	SCHNYDER Sébastien	5'322
74	RIVOLA Filippo	5'319
75	BOLANZ-FAVRE Christiane	5'309
76	BARRAS Florian	5'291
77	SIRIGU Lorenzo	5'266
78	LUMANAMO Diwambaka	5'261
79	MANSORI Mastora	5'259
80	OTHMANI Fathi	5'238
81	TÉTAZ Frédéric	5'236**
82	AFFOLTER Ruedi	5'236**
83	GUURE FAARAX Cabdulqani	5'207
84	FONTANELLAZ Adrien	5'196**
85	CAPCARRÈRE Mathieu	5'196**
Suffrages obtenus		

C. RÉSULTATS

Total nominatifs	483'308
Total complémentaires	121'880
Total de parti	605'188

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
10	Parti Démocrate-Chrétien	85'925	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	MARION Axel	1'935
2	METTRAUX Claude	1'808
3	TRUAN Isabelle	1'290
4	THURRE Jean-Pierre	1'219
5	CORNAZ Mireille	1'210
6	DA SILVA Adozinda	1'071
7	PEIRY-KLUNGE Florence	1'003
8	DUC Christophe	971
9	CORNUT Sandrine	939
10	MARTINHO José	917
11	DUC-VULLIEMIN Suzanne	879
12	PITTELOUD Dominique	878
13	KAUFMANN Manuela	857
14	BARJOLLE MUSSARD Dominique	851
15	ROUD Jean-Nicolas	839
16	ANTONIADIS Georgios	838
17	METTRAUX Madeline	835
18	MUKUNDI-BIPUNGU Kayowa	820
19	PASQUIER Benoît	817
20	DESPONT Nicolas	813
21	GLATZ-STUDER Françoise	813
22	ODY Jean-Eudes	805
23	MEICHTRY-ABE Megumi	802
24	MARKOVIC Rozetka	800
25	BLANC-SCHALLER Gabriela	798

C. RÉSULTATS

26	OLIVEIRA Alexandre	784
27	TIRANZONI Sandra	784
28	CORTHÉSY Michel	782
29	SIGNER Karl	782
30	BOLOMEY Roberto	781
31	VULLY Bernard	779
32	DESPONT Jérôme	776
33	LENAIN Vincent	772
34	PINTO DA CUNHA José Manuel	768
35	DE OLIVEIRA DO VALE Antonio	767
36	MANGE Philippe	767
37	GOMES Margarida	766
38	DA SILVA Bruno-Daniel	764
39	ZUCULA Nazaré Téofilo	762
40	BLANC-COELHO Maria da Conceição	760
41	MOBWETE Franklin	760
42	RABOUD Bénédicte	759
43	TEIXEIRA Noémia	759
44	RYSER Jean-Luc	755
45	CUNHA Osvaldo	754
46	DO VALE Elisabeth	751
47	STOECKLIN Anne-Noëlle	751
48	GIOVANOLI Malté	749
49	GUERRERO Eloisa	748
50	JALLARD Sylvain	747
51	MEHDAOUI Amir	746
52	MIKULSKI Ewa	742
53	OCHSENBEIN-AGUIAR Claude-Alain	738
54	PIATTINI David	738
55	NUNES TEIXEIRA José	735
56	ORTET VAZ LOUP Gorete	733

C. RÉSULTATS

57	PEREIRA Juventina	731
58	MEAZZA Marino	729
59	NDEBO François	727
60	DABO Caramba	726
61	MESSINA Nicolo	726
62	VIDAL Luis	725
63	QUINTAS Francisco	724
64	HOTI Agron Alex	723
65	MUQAJ Burim	723
66	MUQAJ-THAQI Valentina	715
67	RODRIGUEZ Pilar	711
68	HOTI-GASHI Sezane	709
69	TAVARES ORTET VAZ Alda	706
70	ISUFAJ-SALIHAIJ Gjevahire	703
71	ISUFAJ Bajram	702
72	MUQAJ Petrit	696
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		59'843
Total complémentaires		26'082
Total de parti		85'925

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
11	PLR. Les Libéraux-Radicaux	481'880	24

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	FRANÇAIS Olivier	8'307
2	BÉRARD Marlène	6'176
3	BLANC Mathieu	5'992
4	GAUDARD Guy	5'782
5	CACHIN Jean-François	5'315
6	DE MEURON Thérèse	5'230
7	GILLARD Nicolas	5'216
8	LONGCHAMP Françoise	5'045
9	MEYSTRE Gilles	4'941
10	CALAME Maurice	4'896
11	HILDBRAND Pierre-Antoine	4'864
12	BUFFAT Marc-Olivier	4'831
13	PERRIN Charles-Denis	4'821
14	FIORA-GUTTMANN Martine	4'819
15	BETTSCART Florence	4'764
16	DE HALLER Xavier	4'763
17	PERNET Jacques	4'760
18	ANSERMET Eddy	4'746
19	JACQUAT Philippe	4'735
20	WILD Diane	4'631
21	AUBERT Eliane	4'589
22	PICARD Bertrand	4'556
23	HENCHOZ Jean-Daniel	4'555
24	KLUNGE Henri	4'541
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		

C. RÉSULTATS

25	BLANC Christiane	4'497
26	GENDRE Jean-Pascal	4'479
27	JEANMONOD Alain	4'475
28	CARREL Matthieu	4'462
29	ICHTERS Anne-Lise	4'458
30	BRIOD Alix-Olivier	4'452
31	NELLEN Stefan	4'446
32	LENOIR Philippe	4'439
33	WYSSA Stéphane	4'409
34	REYMOND Aude	4'406
35	CHEVALLEY Fanny	4'388**
36	TRIPET Nicolas	4'388**
37	TRUAN Hervé	4'386
38	PHILIPPIN Edgar	4'379
39	EGGER ROCHAT Gwendoline	4'371
40	DISERENS Youri	4'362
41	ARLETTAZ Vincent	4'358
42	FANTIN Fabiano	4'357
43	VULLIENS Pierre-Henri	4'354
44	LAVANCHY Christian	4'351
45	CORBAZ Yann	4'340
46	RYAN Hannah	4'337
47	LUIS Antonio	4'335
48	MUSSLER Bernard	4'334
49	FISCHER Laurent	4'328
50	REVERCHON Tatiana	4'322
51	CRAUSAZ Denis	4'308
52	BLANC Mathilde	4'295
53	MARTINO Antoine	4'292
54	LUIS Ana	4'273
55	MARCO Adrien	4'265

C. RÉSULTATS

56	MANIGLEY Jean-Pierre	4'251
57	LUBISHTANI Kastriot	4'240
58	KUNTZMANN Jonathan	4'235**
59	LOPES Eduardo	4'235**
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		275'482
Total complémentaires		206'398
Total de parti		481'880

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
12	Parti vert'libéral	91'553	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	LEROY-BEAULIEU Benjamin	2'302
2	SCHALLER Graziella	1'805
3	BORNAND Lilly	1'351
4	WARPELIN Stéphane	1'342
5	HAURY Samuel-François	1'310
6	CHATELAIN Régis	1'292
7	JAVET Noëllie	1'197
8	BOVEY Nicolas	1'196
9	POMMAZ Sophie	1'110
10	THOMSON Brian	1'103
11	FÜRBRINGER Jean-Marie	1'100
12	TAMCHÈS Emmanuel	1'094
13	TOURAY-FUSTER Juliet	1'074
14	MONNEY Sarah	1'066
15	DE BARROS Joao	1'048
16	DUINA Stéphane	1'048
17	PERREN Pierre-Alain	1'036
18	GERRITZEN Frank	1'034
19	DÜRRENMATT David	1'031
20	PILLONEL Didier	986
21	GATTIKER Alexandre	978
22	KOREWA Victor	967
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		26'470
Total complémentaires		65'083

Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

Formule 5B

14.03.2011
12:17

Page 35 de 37

C. RÉSULTATS

Total de parti	91'553
----------------	--------

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
13	MCVD Les citoyens d'abord	13'634	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	FITZNER Mathias	372
2	HENRY Raphaël	277
3	WAGNER Carole	273
4	CORDANI Tiziana	267
5	HENRY Sabrina	257
6	DA FONSECA Antonio	252
7	BADAN Nezha	241
8	FITZNER Chaibia	233
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		2'172
Total complémentaires		11'462
Total de parti		13'634

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 13 mars 2011
Procès-verbal communal

Formule 5B

14.03.2011
12:17

Page 37 de 37

FIN DU PV COMMUNAL

Remarques :

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le-a président-e du bureau

Le-a secrétaire